

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8 Posté : Un an 35 fr. Six mois 19 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 DÉCEMBRE

CLOTURE DE LA SESSION

La dernière séance de la session parlementaire a eu lieu samedi soir. Un moment, on a pu croire que le Sénat allait entrer en conflit avec la Chambre des députés à propos de la question des fourrages. L'incident s'est terminé par l'ajournement d'un projet favorable aux intérêts agricoles. Certaine société, plus ou moins juive, était visée et même atteinte ; bornons-nous à faire remarquer que c'est M. Léon Say, comme président de la commission des finances du Sénat, qui est intervenu, et ce n'est peut-être pas le cas de dire que ce qui est différé n'est pas perdu.

A 4 heures 1/2, le Palais-Bourbon et le Luxembourg étaient déserts. Les parlementaires avaient quitté leurs fauteuils.

Que MM. les sénateurs et députés le sachent bien ; leur départ est considéré comme un élément de tranquillité par le monde des affaires. Oui, tel est le discrédit dans lequel est tombé le parlementarisme, que le silence de la tribune paraît une garantie relative pour la trêve des confiseurs.

Nous engageons les représentants de la droite à profiter de leur séjour auprès de leurs électeurs pour se fortifier à leur contact dans les sentiments de résistance conservatrice que commande la situation.

Pour les mandataires de la France qui prie, qui travaille, qui souffre et qui paye, c'est un devoir impérieux de combattre la politique d'oppression religieuse, d'agitations révolutionnaires et de gaspillage financier, dont la session qui vient de se clore a offert l'affligeant et scandaleux spectacle. Désignés comme « l'ennemi commun », pourquoi les monarchistes et les catholiques accorderaient-ils l'honneur de leurs suffrages à un gouvernement qui les met hors la loi ? H. BRIEUC.

LA TRIPLE ALLIANCE

On n'a jamais pu savoir bien exactement, et cela est fort naturel, à quelles conditions s'était récemment opéré l'intime rapprochement entre l'Allemagne, l'Autro-Hongrie et l'Italie. On s'accordait cependant à penser que l'alliance était, au point de vue des autres puissances, simplement défensive.

Des informations transmises de Berlin au Standard tendraient à inspirer quelques doutes à cet égard. D'après le correspondant dont on ne peut reproduire les affirmations que sous toutes réserves, les trois puissances auraient prévu non seulement le cas où l'une d'elles serait attaquée, mais aussi l'éventualité dans laquelle un Etat quelconque prendrait une attitude que l'un des trois alliés « serait mis dans l'obligation » de prendre les armes « pour défendre sa situation de grande puissance. » Il ne s'agirait plus en un mot d'une attaque matérielle, mais d'une sorte d'agression morale, trop difficile à définir pour que l'appréciation n'en soit pas laissée à celui des trois alliés qui s'estimerait menacé. Si véritablement cette disposition figure dans le traité conclu, il est inexact de dire que l'alliance soit purement défensive. Elle aurait un caractère offensif bien défini et serait, pour certains, plus menaçante encore qu'on le croyait.

Nous ne sommes en mesure ni d'infirmer ni de confirmer les allégations du Standard.

Nous voulons espérer qu'elles sont erronées. En tout cas, la possibilité d'une stipulation de ce genre doit être, pour notre diplomatie, un motif de plus à redoubler de prudence et de vigilance.

ERNEST BAUDOIN.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris ont passé la journée de vendredi auprès de la reine Victoria à Windsor-Castle. Le départ de la Reine pour Osborne, dans l'île de Wight, est fixé à mardi.

Monsieur le Comte de Paris est attendu chez la princesse royale de Portugal, sa fille, vers le 26 ou le 27 de ce mois. Le Prince prend, le 23, à Darmouth, le paquebot pour Lisbonne.

Madame la Comtesse de Paris, avec ses enfants, doit le rejoindre en passant par Madrid.

La commission de l'Institut de France s'est réunie extraordinairement. Des dispositions ont été prises pour la présentation à S. A. R. le duc d'Aumale de la médaille frappée en commémoration de la donation à l'Institut du domaine de Chantilly des collections qu'il renferme.

Cette médaille est un pur chef-d'œuvre dû au burin de M. Chaplain, graveur, membre de l'Académie des beaux-arts.

Le général Brugère, sur le désir de M. le Président de la République, conserve ses fonctions de secrétaire général de la Présidence et de chef de la maison militaire.

Le décret qui admettait le colonel Lichtenstein à la retraite et l'arrêté ministériel qui avait appelé cet officier supérieur à une perception ont été rapportés. Le colonel Lichtenstein conservera ses fonctions d'officier d'ordonnance auprès de M. le Président de la République.

M. le lieutenant-colonel Fayet resté également comme officier d'ordonnance auprès de M. le président Carnot.

M. Harmand, consul général à Calcutta, en congé depuis quelques mois à Paris pour des raisons de santé, va rejoindre son poste.

Il s'embarque à la fin du mois à Marseille.

On se souvient qu'il avait été question de la nomination de M. Harmand comme gouverneur général de l'Indo-Chine, avant la prolongation de la mission de M. Constans.

UN DÉBUT PRÉSIDENTIEL

On sait qu'aussitôt installé à l'Élysée, M. Carnot a fait grâce à un condamné, mais il ne se borne pas son début présidentiel.

Dès le lendemain de son arrivée au pouvoir, M. Sadi Carnot signait un décret ainsi conçu :

« Attendu qu'une brochure intitulée : Les Scandales de la République, a été imprimée et tirée à un grand nombre d'exemplaires, sur l'ordre de M. Duquesnay, maire de Saint-Etienne-du-Rouvray, pour être distribuée gratuitement dans le département de la Seine-Inférieure, »

M. Duquesnay, maire de Saint-Etienne-du-Rouvray, est révoqué de ses fonctions.

Ainsi, pour ses débuts, le nouveau Président de la République se met en opposition avec la volonté du suffrage universel.

Après un tel précédent, les députés pourraient bien à leur tour ressentir le contre-coup des sentiments assez équivoques que M. le président Carnot nourrit contre les élus du suffrage universel.

GRACES A DES CONDAMNÉS POLITIQUES

Le Président de la République se propose d'exercer largement son droit de grâce à l'occasion du Jour de l'an.

Il est notamment probable que M. Carnot fera bon accueil aux requêtes qui lui ont été adressées en faveur des condamnés de Montceau-les-Mines et de Decazeville.

L'arrêt de « non-lieu » rendu en faveur de MM. Wilson, Gragnon et Goron, a été apprécié très justement par le Soleil. L'arrêt porte avec lui une contradiction scandaleuse entre le fait reconnu et l'impuissance déclarée de la Justice :

« Pour sauver une ou plusieurs personnalités compromises, on crée un précédent extrêmement dangereux. On accorde l'impunité au détournement ou à la destruction des pièces appartenant à des dossiers judiciaires, car on déclare que des actes de ce

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

Le directeur, voyant les parties en présence, jugea le moment opportun pour s'esquiver. Sa femme, à la vue de la petite fille dont la beauté l'émerveilla, ne put s'empêcher de sourire et son humeur s'adoucit ; cependant, ce fut d'un ton maussade qu'elle invita Mina à la suivre. Elles entrèrent dans la maison, dont la propreté réjouissait les yeux. Partout des plantes d'une grande fraîcheur ornaient, ici une fenêtre, là un angle.

— Voici, dit-elle, en introduisant la jeune fille dans une grande pièce tapissée d'un papier bon marché, mais propre.

Au milieu se trouvaient des ustensiles de jardinage, un lit de fer, une vieille commode au marbre ébréché, etc.

— C'est ma pièce à débarras, mais on va vous enlever tout cela.

Mina remarqua le lit de fer et les autres meubles, qui lui auraient si bien servi ; à peine si sa bourse suffirait aux achats indispensables ; elle comptait trouver un garni.

M^{me} Humphrey surprit l'anxiété de son regard... C'était une excellente femme, malgré sa brusquerie et quelque tendance à la domination.

— Si quelque chose vous arrangeait là-dedans, choisissez ? dit-elle.

— Je vous remercie beaucoup, madame, répondit vivement la jeune fille.

Alors, avec timidité, elle indiqua ses désirs.

Au moment du départ, la femme du directeur, cueillant plusieurs branches de myosotis, les mit dans la main de Rosen, en disant :

— Tenez, petite, puisque vous aimez les fleurs. A cette après-midi, continua-t-elle, tout sera prêt pour deux heures.

— Elle ne ressemble pas aux autres ouvrières, observa-t-elle au dîner. Et la petite, une véritable tête d'ange ! D'où viennent-elles ?

VII

Une semaine s'est écoulée, Mina a pris possession de l'appartement riant, presque confortable, grâce aux vieux meubles ; des rideaux de mousseline blanche ornent la fenêtre donnant sur le jardin ; un bouquet de fleurs des champs, posé sur la commode, répand son charme printanier. La jeune fille trouve sa tâche facile ; la chambre où elle travaille est vaste, bien éclairée, les ouvrières sont peu nombreuses et convenables. Elle éprouve dans cette nouvelle situation un sentiment de

repos délicieux après de si rudes épreuves ; ses nerfs se détendent ; si la tristesse persiste, au moins l'amertume fond par degrés.

Ses rapports avec la femme du directeur sont peu fréquents ; aux rencontres, on échange un salut, un mot, voilà tout. Parfois, cependant, M^{me} Humphrey embrasse Rosen et lui donne des fleurs.

— Il me semble, dit, le second dimanche après l'arrivée de Mina, le directeur à sa femme, que la locataire ne fait pas grand tapage, je ne l'ai encore ni vue, ni entendue, hors de l'atelier.

— Ne m'en parle pas, elle est assommante... on croirait la maison remplie de malades qu'elle craint d'éveiller ; jusqu'à l'enfant qui passe comme une ombre. Moi, j'aime qu'on fasse plus de bruit.

Ainsi s'exclamait M^{me} Humphrey, au retour de l'office du matin, tout en se débarrassant de son chapeau pour apprêter le dîner. Travailleuse et vive, l'ouvrage lui coûtait peu ; les deux époux demeuraient seuls, tranquilles chez eux, s'aimant beaucoup. Elle ajouta :

— Une sournoise, j'en suis sûre.

Le mari se mit à rire de la conclusion prématurée.

— Voyons, est-ce naturel, quand on est jeune, de faire si peu de mouvement et d'aimer la solitude ?

— Les deux sœurs sont en deuil, Louise, de

leurs parents peut-être.

— Je ne sais. L'aînée a un air qui tient à distance, impossible de se permettre une question.

— Une idée, femme, si tu les invitais à partager notre repas, ce serait un moyen de rompre la glace ?

— Tu as raison ; mais va-t-elle accepter ? Tout juste, j'ai fait une friandise, les enfants aiment cela.

Otant son tablier de toile, M^{me} Humphrey alla frapper à la porte de Mina ; celle-ci allumait le feu.

— Laissez là vos préparatifs et venez dîner avec nous, dit-elle avec sa rondeur habituelle. Mina, prise à l'improviste, essaya de balbutier quelques excuses.

— Mon mari le désire autant que moi, ajouta la femme du directeur, il en a parlé le premier.

Comment hésiter ? La bonne dame, prenant la petite par la main, l'entraîna. Placée à sa droite à table, la fillette fut gâtée avec toute l'effusion d'un amour maternel latent et sans emploi, car M^{me} Humphrey n'avait jamais eu d'enfants ; c'était le grand chagrin de sa vie. Aussi Rosen, avec son œil caressant, sa voix douce, s'empara vite du cœur de la bonne dame, et, lorsque après le repas, on sortit ensemble dans la campagne, celle-ci aida l'enfant à sa cueillette, laissant, le plus souvent, la jeune fille causer avec son mari. Depuis ce jour les rapports devinrent journaliers, ami-

genre, tout en méritant une réprobation sévère, ne peuvent être l'objet d'aucune répression. Vous voyez tout de suite quelles peuvent être les conséquences d'une jurisprudence pareille.

» Faisons une supposition. J'ai un procès. On me réclame de l'argent que je ne dois pas ou que j'ai déjà payé. J'ai des reçus ou d'autres pièces prouvant que je suis libéré. Je suis sûr de gagner mon procès. On fait disparaître du dossier les pièces qui établissent mon droit. Je perds le procès que je devais gagner. Que puis-je faire? Rien. Je ne peux pas même m'en prendre aux magistrats prévaricateurs, qui m'ont enlevé mes moyens de défense. C'est le pur régime du bon plaisir. Il n'y a plus de justice en France. Nous nous en doutions depuis longtemps : le public le sait aujourd'hui. »

A l'occasion du Message de M. Carnot, le sceptique John Lemoine se plaint des scandales de la liberté de la presse et demande à M. Carnot de réprimer « l'immonde orgie » de la presse et des réunions publiques.

« Il n'y a pas de société, de quelque nom politique qu'elle s'appelle, qui puisse supporter impunément l'immonde orgie qui se déchaîne publiquement dans la presse et dans les réunions. J'ai été de ceux qui ont combattu de toutes leurs forces les dernières lois faites sur la presse, l'affichage, le colportage. Je savais bien où elles devaient mener. Et ici, je ne parle pas même des excès, je parle de la répression inévitable qu'ils amènent. C'est précisément comme journaliste et comme partisan naturel de la liberté de la presse que j'ai combattu ces lois aveugles, parce que je sais qu'elles nous mènent à l'état de siège. Elles ont été faites avec une complète ignorance de la matière et avec le concours de tous ceux qui veulent tuer la presse par elle-même. Et maintenant que le mal est fait, tâchez de vous en tirer. »

ATTENTAT CONTRE M. JULES FERRY

Aubertin est toujours au Dépôt. Il a été impossible, avant-hier, au juge d'instruction de l'interroger.

L'inculpé a été pris, dans la matinée, d'une fièvre intense qui a bientôt dégénéré en une sorte de délire dement.

Aubertin déraisonne complètement : il récite des vers, prononce des discours, et il est impossible de lui arracher une parole sensée.

Aubertin, transféré à l'infirmerie spéciale du Dépôt, a été visité hier matin par le docteur Brouardel. Son état s'est un peu amélioré, mais il est toujours grave.

Le transfert d'Aubertin à Sainte-Anne est décidé.

A L'ELYSEE

Le Figaro publie une chronique sur la famille Carnot où nous lisons quelques renseignements curieux :

« Quand on peut accoler à son nom la qualité de Président de la République, di-

sait, ces jours-ci, avec un très légitime orgueil, M^{me} Sadi Carnot, on possède le plus beau titre qui soit, car celui-là est attaché à tout jamais à l'histoire de France. »

Voilà pourquoi le nouveau chef de l'Etat signe ses décrets tout simplement : Carnot, et sa digne et sa sympathique compagne n'enverra pas ses invitations aux soirées de l'Elysée sous son titre de vicomtesse, suivant l'usage admis parmi les brus des comtes de l'Empire et toléré par la courtoisie de la chancellerie républicaine...

Quoi qu'il en soit, peu de gens savent aujourd'hui que, la reconnaissance du titre de chevalier ayant été proclamée par décret impérial du 1^{er} mars, tous les membres de la Légion d'honneur ont le droit de le prendre, mais seulement à vie, comme cela se pratique dans nombre de pays étrangers à propos des décorations qui y sont distribuées. Pour que le titre devint héréditaire, Napoléon I^{er} décida que celui qui en était revêtu se pourvût en chancellerie afin d'obtenir des lettres patentes et qu'il justifiait d'un revenu net de trois mille francs destiné à former le majorat affecté au titre.

Louis XVIII confirma, par son ordonnance du 8 octobre 1844, les dispositions du décret impérial et les étendit encore en décidant, par l'article II, qu'à la troisième génération de membres de la Légion d'honneur de père en fils, les lettres patentes obtenues en justifiant qu'on possédait un revenu net de trois mille francs entraîneraient, outre l'hérédité du titre de chevalier, la noblesse de plein droit avec transmission à toute la descendance.

Aucun décret n'étant venu, depuis, modifier ces dispositions, tout membre de la Légion d'honneur est donc susceptible d'en bénéficier auprès du conseil du sceau des titres, ou, pour être strictement exact, du conseil d'administration qui l'a remplacé aujourd'hui et se compose du secrétaire général du ministère de la justice qui remplit les fonctions de commissaire au sceau, du directeur des affaires civiles, du directeur des affaires criminelles et des grâces avec adjonction, comme voix délibérative, du chef de la division du sceau.

Voilà, j'espère, un renseignement qui sera apprécié dans un pays et dans un temps où la manie des distinctions fait tellement rage, qu'elle a pu amener, pour l'exploiter, l'association d'une Limouzin avec des généraux et des dignitaires de l'Etat et entraîner la chute d'un Président de la République...

Dans la maison Carnot, au reste, on a la douce manie de modifier ses cartes de visite suivant les circonstances ou le caprice du moment; tantôt on en allonge tantôt on en raccourcit le libellé au gré de sa fantaisie; c'est un petit jeu de famille qui s'inspire de celui de la politique et du hasard. Le gendre du Président s'appelle Cunisset-Carnot; son grand-oncle s'intitulait Carnot-Feulins; son père a répudié le titre de comte; lui-même signe Carnot tout court, à la façon des gentilshommes de haute lignée qui ne font précéder, dans leur paraphe, ni de la particule ni du titre le nom patronymique — sauf dans les cas officiels — ce nom-là seul disant tout.

au bien-être des orphelines.

— Écoutez, dit un jour la femme du directeur à la jeune fille, quand vous rentrez à midi, vous n'avez pas le temps de vous faire un dîner convenable : — toujours de la viande grillée ou de la charcuterie, — ce n'est pas sain; dînez avec nous; vous me paierez une petite rétribution, cela ne vous coûtera pas plus cher, et Rosen sera cent fois mieux. Le soir et le matin, vous vous arrangerez à votre guise.

Rosen était maintenant le côté vulnérable de Mina, M^{me} Humphrey — une fine mouche, sachant employer la diplomatie au besoin — s'en rendait compte; la jeune fille céda à ses instances, tout en craignant de devenir une charge. Oh! elle pouvait être tranquille sous ce rapport, jamais M^{me} Humphrey n'avait été si heureuse, si alerte! Cet amour pour les enfants, qui dort au fond de tous les cœurs de femme, quels jets puissants ne donne-t-il pas lorsqu'il trouve une issue? Rosen l'appelait « Bonne Amie », mais ce n'était pas assez à son avis; elle voulait que l'enfant la tutoyait; chose d'autant plus difficile que Mina s'y opposait, en parlant de respect.

— Laissez-moi tranquille avec votre respect, répondait la matrone, c'est facile à dire pour ceux qui ont joué toute leur vie de la douceur des petits bras et des yeux caressants des bébés, je veux qu'elle ne me craigne pas du tout, qu'elle me

AU-DELA DE LA FRONTIÈRE

18 décembre.

Loin de se calmer, le conflit qui s'est élevé si brusquement depuis quelques jours entre l'Autriche et la Russie, ne fait que s'aggraver. Ce matin encore les dépêches sont très alarmantes. M. de Bismarck, décidément très mécontent de son entrevue avec le Czar, pousse à la guerre tant qu'il peut.

Le conseil des ministres qui se tiendra aujourd'hui à Vienne aura une telle importance que M. Dunojewski, le ministre des finances autrichien, qui se trouvait à Lemberg, a été appelé d'urgence auprès de l'Empereur.

On prend les mesures nécessaires pour l'envoi de troupes en Galicie. On dit que le gouvernement prépare un emprunt de 200 millions de florins (500 millions de francs) qui serait émis lundi ou mardi. Enfin les bruits les plus alarmants ne cessent de circuler à Vienne et à Pesth.

Enfin, pour combler la mesure, la Gazette de l'Allemagne du Nord, organe de M. de Bismarck, répond à l'article de l'Invalide russe que l'on sait avoir été rédigé au ministère de la guerre même :

« L'organe de la chancellerie dit qu'on s'attendait à plus de loyauté; on aurait été en droit d'attendre sinon une reculade de la Russie, tout au moins des explications sur les rassemblements de troupes aux frontières et une promesse de ne pas continuer dans cette voie. Ces promesses et ces explications n'ayant pas été données, l'Autriche se voit obligée de prendre des mesures énergiques pour rétablir l'équilibre des forces en présence sur ses frontières. »

Cet article produit une profonde impression à Berlin.

Ce qui est assez naturel, car des polémiques pareilles, entre organes autorisés, ne peuvent durer longtemps.

D'autre part, on mande de Saint-Petersbourg que les paroles du général Bronsart de Schellendorff au Reichstag, accusant d'intentions agressives les puissances non alliées de l'Allemagne, ont produit dans les sphères gouvernementales une impression détestable.

L'opinion publique est indignée. Tout le monde est d'avis qu'on ne peut tolérer plus longtemps un pareil mépris des convenances internationales et qu'il faut enfin rappeler le gouvernement allemand au respect de la dignité d'autrui.

Il est très probable qu'en présence des attaques continues de la presse officieuse allemande contre la Russie, la presse russe va quitter la réserve où, depuis l'entrevue de Berlin, elle s'est renfermée.

On parle de la prochaine publication du texte du traité d'alliance entre l'Autriche et l'Allemagne, parce qu'on espère de la publication de ce traité un revirement favorable en faveur de la paix dans les cercles de Saint-Petersbourg.

Le traité précise si clairement l'entente

taquine et qu'elle m'embrasse.

Mina souriante, émue, les laissait s'arranger à leur idée. Sa tendresse pour sa sœur, plus profonde, plus dévouée que jamais, avait perdu le côté exclusif, personnel, qui caractérisait naguère toutes ses affections. La petite, s'arrangeant fort de cet état de choses, devint despotique avec la digne femme, autant que le permettait la bonté de sa nature. C'était son jardin qu'il fallait agrandir; tel arbuste dont la possession devait lui être attribuée, à elle toute seule; une plante préférée qu'il fallait changer de place en pleine floraison, etc. Une aventure la corrigea de ces caprices enfantins.

Une jolie fille, ainsi transplantée hors de saison, se mit à jaunir chaque jour davantage, puis enfin à mourir... l'enfant se lamentait.

— C'est ta faute, dit M^{me} Humphrey, en enlevant le pied desséché, tu l'as voulue, malgré tout.

— Oh! je ne savais pas que cela leur faisait du mal, s'écria la petite, se jetant en pleurant dans les bras de son amie.

— Je t'en donnerai une autre, ma chérie, une plus belle encore.

— Non, non, elle mourrait aussi... Elle aurait été si contente de vivre et de fleurir! soupira l'enfant en regardant les feuilles flétries.

« Bonne amie » s'empressa de la distraire par une trouvaille d'appétissantes fraises, et bientôt des éclats de rire résonnèrent dans le jardin.

(A suivre.)

et les obligations réciproques des trois puissances amies de la paix que cela ne saurait manquer de produire partout, dit-on, une réaction en faveur de la paix.

TRIBUNAUX

LE MAIRE RÉPUBLICAIN

Carcassonne a eu des élections municipales complémentaires le 16 octobre dernier. La sincérité de ces opérations électorales a été telle qu'une instruction judiciaire a été ouverte contre M. Jourdanne, maire de Carcassonne, et quelques-uns de ses amis, dans le but de rechercher les fraudes commises par ces municipaux.

Dernièrement, le journal républicain le Bon-Sens nous donnait en ces termes des nouvelles de cette instruction :

« L'enquête sur les fraudes commises le 16 octobre est actuellement menée à bonne fin.

» Nous savons que les preuves abondent et sont irréfutables. Il est probable que le dossier complet sera remis à la fin de la semaine à M. le procureur de la République, et nous comptons toujours sur la loyauté et l'impartialité de M. Mignucci pour démasquer les coupables, quels qu'ils soient. »

Aujourd'hui, nous lisons dans le Courrier de l'Aude :

« Nous en apprenons de belles sur ce chapitre des fraudes électorales du 16 octobre.

» Oyez plutôt : Le juge d'instruction, après une minutieuse enquête, allait remettre les pièces de la procédure au parquet, quand de « hautes influences » tentèrent, dans l'intérêt unique du parti, d'arrêter ce procès.

» Ce n'est pas qu'on voulait sauver M. Jourdanne; on se moque de ce « savant » comme d'une guigne; mais cette accusation, qui atteignait en enveloppant une quinzaine de ses complices, était la perte irréparable du parti radical. On chercha donc à aviser.

» Si, à ce moment-là, M. Jourdanne, tenu au courant des démarches de certains personnages — qui certes ne sont pas ses amis aujourd'hui — s'est retiré de la mairie, le procès pouvait ne pas voir le jour.

» Mais notre maire s'entêta, et alors qu'on croyait que l'oubli allait succéder à l'enquête, de nouvelles dépositions accablantes vinrent raviver le zèle du magistrat instructeur du parquet.

» L'une d'elles entre autres a établi d'une manière formelle la culpabilité de M. Jourdanne; elle a fait découvrir notamment que l'un des assesseurs qui a déposé a commis un faux témoignage, et l'on dit tout haut dans la rue, ce que nous ne voulons pas croire, que ce faux témoin, qui est employé à la mairie, où il ne paraît presque jamais, dépensant la solde du maire dans un café voisin, n'avait pas le droit d'être électeur, encore moins d'être assesseur, étant privé de ses droits civils et politiques. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 décembre.

Le marché est aujourd'hui plus faible et notre 3 0/0 fléchit à 81.07. Le 4 1/2 0/0 seul conserve sa bonne tenue et clôture à 107.65.

Le Crédit Foncier se traite à 1,403. Les obligations des diverses séries sont très demandées notamment celles qui vont être l'objet du tirage de décembre et du 2 janvier. Le 28 courant, le Crédit Foncier procédera à une émission de 230 000 bons afin de liquider les loteries en cours, ces bons émis à 100 francs seront remboursables au minimum à 200 francs. Ils participeront, en outre, à de nombreux tirages de lots.

La Société Générale est toujours très ferme à 433.75. Les bénéfices du mois s'élèvent d'après le bilan du 30 novembre à 330,000 francs.

La Banque d'Escompte est demandée à 462. Les nombreuses affaires auxquelles elle s'intéresse justifient le cours de 500 qui sera atteint rapidement. Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

La décision prise par le Patrimoine-Accident de distribuer cette année un dividende, attire l'attention sur cette compagnie dont la prospérité aveste l'excellente direction. La hausse paraît donc prochaine sur les titres et les capitalistes feront sagement de profiter des bas cours actuels.

Nombreuses demandes sur les Polices A B de l'Assurance financière.

Le Panama qui est sorti victorieusement de la lutte avec la spéculation à la baisse s'inscrit à 315, les obligations des diverses séries sont également mieux tenues.

Nos chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMITÉ CONSERVATEUR DE MAINE-ET-LOIRE

Le Comité conservateur convoque les électeurs sénatoriaux à une réunion privée qui aura lieu le jeudi 22 décembre, à midi, salle Chauveau, rue Saint-Léonard, 20, à Angers.

Le Comité espère que MM. les députés voudront bien se rendre, en aussi grand nombre que possible, à cette importante assemblée.

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Une réunion ayant pour but la fondation d'une Société mutuelle d'Éclairage Électrique, aura lieu mercredi soir 24 décembre, à 8 heures précises, au café du Commerce (salle du 4^e étage).

Les commerçants partisans de ce nouveau mode d'éclairage, qui n'auraient pas reçu d'invitation, sont priés de l'honorer de leur présence.

LES TRAMWAYS SAUMUROIS

Les affiches annonçant la vente sur saisie du matériel des tramways ont été la cause d'un leurre de plus à l'actif de cette administration fantaisiste. La vente n'a pas eu lieu, et bon nombre d'acquéreurs sont venus se « casser le nez » devant la porte close de l'immeuble du quai de Limoges.

Voici, paraît-il, ce qui s'est passé :

Un créancier récalcitrant a fait opérer une saisie pour se faire rembourser d'une somme relativement modique, 600 fr. Au dernier jour seulement, l'administration des tramways a remboursé la somme, après avoir, bien entendu, supporté les frais de toutes sortes qui se sont peut-être élevés au taux de la dette. De cette façon, les acquéreurs qui n'ont pas été prévenus de la non vente, en ont été pour leurs frais de déplacement. A qui vont-ils demander des dommages-intérêts ? Est-ce au commissaire-priseur ou aux tramways ?

Enfin cette vente qui fatalement doit se faire, est différée pour quelque temps, à moins toutefois que l'expiration de la concession, qui arrive fin décembre courant, n'amène un changement radical. L'Etat pourra alors reprendre ses droits, c'est-à-dire faire renaitre de ses ruines le chemin de fer à voie étroite ou l'anéantir à tout jamais. Arrêtons-nous à cette douce espérance !

LA MISÈRE DANS LES VILLES ET DANS LES CAMPAGNES

Parlant des assassinats, des nombreux vols et pillages commis depuis quelque temps dans les villes et les campagnes, un journal républicain de la Sarthe nous fait le tableau suivant :

« L'atelier se dépeuple, les travaux ralentissent, les jours de chômage augmentent, et les voyageurs pullulent sur les gran-

des routes. Aussi, de tous côtés voit-on s'allonger le sinistre défilé en police correctionnelle, car, dans notre singulier état social, misère est délit, défaut de travail et de pain est vagabondage.

Et cependant, parmi ces misérables bêtes, déguenillées, amaigris, combien en est-il qui sont jetés à la rue et à la grande route par le chômage de l'industrie et l'intensité de la crise commerciale, et qui commencent une vie entière de peine et d'infamie pour n'avoir pu se serrer le ventre plus longtemps. Tout le monde ne peut cependant pas coucher à l'Élysée. »

C'est un aveu qu'il est bon de retenir.

LES JOURS LES PLUS COURTS

Nous sommes dans la série des journées les plus courtes. Les jours vont s'abaisser jusqu'à 8 heures 40 minutes les 21, 22 et 23 décembre, époque après laquelle ils augmentent insensiblement pour revenir à la durée de 9 heures le 24 janvier.

ALLONNES. — Il y a quelques jours, le feu a été mis dans le grenier à fourrages de M. Coinard. Six charrettes de foin ou de paille ont été détruites. On recherche l'incendiaire.

SITUATION DES VIGNES ET DES VINS D'INDRE ET-LOIRE

On lit dans le *Vinicole et commercial* :

« L'activité règne dans nos vignobles. Bon nombre d'acheteurs parcourent la contrée et se décident à faire leurs provisions. Aussi beaucoup de celliers sont-ils déjà vendus et les prix sont-ils en hausse. Bourgueil et Chinon sont bien dégarnis de 130 à 135 fr., les supérieurs de 160 à 175 francs.

Les petits vins dits de Touraine. Cinq-Mars et similaires, sont très recherchés par leur limpidité et leur netteté. En vins blancs, Vouvray, Rochecorbon, Vernou sont bien vendus de 90 à 100 francs de bonne qualité. Il y a plus d'un tiers de vendus, l'entraînait vouloir se continuer.

La taille de la vigne se présente bien, le bois est mûr et bien préparé pour l'année prochaine. Le mildew et le phylloxéra ont paru plus inoffensifs; aussi redouble-t-on de courage et d'espoir pour la future récolte. »

LE PRIX DE LA VIANDE

On écrit de Saint-Nazaire, le 14 décembre, au *Phare de la Loire* :

« Hier soir, M. le maire a convoqué à l'Hôtel-de-Ville tous les bouchers de Saint-Nazaire, et les a priés, afin d'éviter les inconvénients de la taxe, de faire tout ce qui dépendrait d'eux pour abaisser les prix des viandes vendues au détail.

Ces commerçants ont demandé deux jours pour réfléchir. Ils répondront ensuite collectivement à la demande de M. Gasnier. »

GALLI-MARIÉ A ANGERS

La soirée théâtrale de samedi a été des plus brillantes au Grand-Théâtre.

M^{me} Galli-Marié a remporté un véritable triomphe : le public lui a fait fête et l'a rappelée après chaque acte.

Bien que la voix de l'éminente artiste trahisse parfois quelque fatigue, le jeu si personnel, l'allure si naturelle et si vraie qu'elle donne au rôle de la bohémienne, le cachet original qu'elle imprime à la figure fatale de Carmen font oublier l'organe quelque peu usé de la chanteuse.

Avec quelle délicatesse de nuances a été chanté l'air si connu : *L'amour est enfant de Bohême* !

Les couplets *Sur les remparts de Séville* ont été enlevés avec une cranerie et un brio que bien des jeunes d'aujourd'hui envieraient.

Là-bas, là-bas, sur la montagne, a été soupiré avec un sentiment passionné qui ne se trouve que chez les grands artistes.

Voyant le succès remporté par M^{me} Galli-Marié, la direction a saisi la balle au bond, et fera entendre M^{me} Galli-Marié mardi soir, dans *Mignon*.

On refusera encore du monde !

APÉRITIFS ET DIGESTIFS

Voici, d'après la commission d'enquête sur les alcools, le degré des principales liqueurs que nous consommons journellement :

Absinthe suisse, 70 à 72 degrés ; absinthe fine, de 67 à 68 degrés ; absinthe ordinaire, de 46 à 47 degrés ; chartreuse verte, 62 degrés ; chartreuse jaune, 63 degrés ; kirsch, 50 degrés ; rhum, 53 degrés ; bitter français, 42 degrés ; bitter d'Allemagne, 37 degrés ; vermouth ordinaire, 45 à 48 degrés ; kummel de Breslau, 40 degrés ; raspail, 25 degrés ; curaçao ordinaire, 24 degrés ; anisette de Lyon, 33 degrés ; anisette de Paris, 34 degrés ; eau de mélisse, 93 degrés ; madère, 20 à 23 degrés.

Bibliographie.

Histoire Anecdotique de la 3^e République, par LÉO TAXIL. — La première série de cet ouvrage est aujourd'hui en vente chez tous les libraires, marchands de journaux et bibliothécaires des gares. Dans cette publication, l'auteur, au lieu de se livrer à des aperçus politiques, raconte tout simplement les événements, fait connaître les hommes, et cela d'une manière pittoresque, émaillant son récit d'anecdotes, ce qui donne à l'œuvre un attrait tout particulier, en même temps qu'une forme vivante ; et, ainsi, le lecteur, tout en se procurant une agréable distraction, peut juger les faits et gestes et les personnages de la République actuelle. Il suffit de jeter un coup d'œil sur quelques livraisons pour voir à quel point le nouvel ouvrage de M. Léo Taxil est intéressant.

Voici le sommaire de la première série :

GRAVURES. — Jules Favre devant le cadavre de son ennemi Laluyé. — La journée du 4 septembre :

Envahissement du Corps Législatif par la populace des clubs. — Le gouvernement de l'Émeute : les ministres insurrectionnels se disputant les portefeuilles. — Portrait de Jules Favre. — Proclamation de la République à l'Hôtel-de-Ville. — Les républicains à Tours : Wilson et la famille Grévy.

TEXTE. — Avant-propos : but de l'ouvrage. — Chapitre I^{er}, *Le Père de la République* : Jules Favre, notice biographique ; l'homme politique et l'homme privé ; un ménage adultère ; l'avocat faussaire ; la chasse à l'héritage ; escroqueries ; un député passible des travaux forcés ; Jules Favre obligé d'avouer ses crimes ; mort subite et mystérieuse du révélateur des forfaits de M. le ministre. — Chapitre II, *La journée de l'Émeute* ; Pronostics révolutionnaires ; Ledru-Rollin et Félix Piat ; l'enterrement de Victor Noir ; la guerre ; les républicains et nos premiers désastres ; l'affaire des pompiers de la Villette ; Trochu est nommé gouverneur de Paris ; ses serments de fidélité à l'Impératrice ; ses conciliabules avec Jules Favre ; la garnison de la capitale réduite à 4,000 hommes ; la capitulation de Sedan ; M. de Kératry prépare l'insurrection ; proposition de déchéance ; M. Thiers, la nuit du 3 au 4 septembre ; — les émissaires des sociétés secrètes ; les étonnements du général Soumain ; l'Impératrice compte sur Trochu ; curieuse lettre adressée à un questeur de la Chambre.

Cette première série est envoyée franco à titre de spécimen contre 40 centimes en timbres-poste.

On peut se la procurer chez tous les libraires, ou chez les éditeurs : *Letouzey et Ané*, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

TOUJOURS A L'ÉPICERIE CENTRALE

Cette maison vient de recevoir « *La Pan-fuline* », le meilleur produit à détacher que la chimie ait découvert jusqu'à ce jour, sans aucune odeur, enlevant sans effort les taches sur toutes les étoffes, et sans laisser de trace.

Étendu d'eau, il rend aux galons d'or et d'argent et aux matières précieuses leur éclat primitif. — Le flacon, 4 franc.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 18 décembre 1887.

Versements de 79 déposants (10 nouveaux), 25,793 fr. 02.

Remboursements, 27,870 fr. 30.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 38, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures,eaux-fortes, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAINE DE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS

La seule guérissant, sans lui rien adjoindre,

des écoulements anciens ou récents.

Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.

J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 20 décembre,

Deuxième et dernière représentation de M^{me} GALLI-MARIÉ.

MIGNON, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Ambroise Thomas.

M^{me} GALLI-MARIÉ remplira le rôle de *Mignon*, qu'elle a créé à l'Opéra-Comique.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Lieutenant Gauthier

ÉPISODE DE LA GUERRE DE CRIMÉE

« Tiens, mon enfant, dans ce chiffonnier, tu trouveras, avec mes dernières volontés, deux objets qui te feront reconnaître par ton père, et si tu crois convenable de t'en servir. Moi, je ne t'impose rien, agis d'après tes inspirations. Si cela arrive, dis-lui que je ne me suis jamais mariée et que je n'ai jamais cessé un instant de l'aimer. »

Deux jours après, cette pauvre martyre de l'absurdité humaine reposait de son dernier sommeil. J'étais bâtarde et orphelin ! Ma bâtardise s'était augmentée de l'orphelinat, j'étais seul au monde, sans être aimé et sans pouvoir aimer, exécrant le monde et ses principes.

Gauthier cacha son visage entre ses mains qui tremblaient de fièvre et se mit à sangloter.

Le lieutenant Saussier respecta sa légitime douleur.

Le regard fixé sur la neige qui recevait les larmes s'échappant de ses yeux, Gauthier resta dans

l'anéantissement qui suit toujours un grand désespoir.

Les deux officiers marchaient comme deux automates s'enfonçant dans la neige, sans avoir idée du chemin qu'ils faisaient, tant ils étaient absorbés par la pensée qui les occupait.

Enfin le sous-lieutenant s'arrêta court, et secouant la tête comme pour chasser la lourdeur qui le tourmentait, il dit à son ami :

— Eh bien, comprends-tu à présent cette humeur sombre, cette amertume qui ne me quitte jamais et qui t'a tant intrigué ?

— Oui, je la comprends et je la partage, mon pauvre ami ; combien tu dois souffrir ! répondit le lieutenant Saussier lui serrant la main.

— Les tortures de l'inquisition ne sont pas comparables à celles que j'endure.

Et comprends-tu aussi pourquoi je m'informe des chefs qui commandent l'ennemi que nous attaquons ? Car il doit être aujourd'hui au moins général.

— Oui !... oui !... c'est terrible !

— Affreux !

Sébastopol était assiégé depuis le 9 octobre 1854. Le maréchal Canrobert commandait en chef les assiégés avec Lord Raglan.

Les princes Mentschikoff et Todleben leur résistaient avec énergie.

La vue de la ville, qui n'était plus qu'un mon-

ceau de ruines, exaspéra le commandant en chef de l'armée russe, qui ordonna de hasarder une sortie ; mais les Français, les Anglais et les Sardes étaient sur leurs gardes et repoussèrent cette tentative désespérée.

L'attaque fut terrible, et l'héroïsme de part et d'autre sublime. Les plus aguerris des assiégés se portèrent du côté où les Français se trouvaient retranchés, préférant avoir à faire à la *furia francese* qu'à la lenteur et au calme britanniques.

Le combat était tenace et acharné.

Profitant de la confusion qui se mit parmi les Français, par suite de la mort du chef qui les commandait, les Russes réussirent à s'emparer de la première tranchée. Mais les assiégés reçurent du renfort, et la mêlée devint effroyable entre la première et la deuxième tranchée.

Deux jeunes officiers qui combattaient ensemble se faisaient remarquer par leur bravoure et leur impétuosité ; ils étaient au premier rang, entraînant leurs soldats et sabrant à droite et à gauche avec une furie insensée.

Un deux s'était avancé plus que l'autre, et débout sur la première tranchée qu'il avait réussi à reprendre, encourageait ses hommes à le suivre.

Tout à coup, on le voit diriger son pistolet vers un chef russe qui, s'apercevant que l'ennemi reprenait pied, avait lancé son cheval sur la position et tournant la tête en arrière, criait à ses soldats

d'avancer.

Un autre cavalier, qui vit le danger que courait son supérieur, se mit devant lui pour le garantir de son corps, et lui cria :

— Prenez garde, général Porthikopoff.

A ce cri, l'officier français laissa tomber l'arme meurtrière et resta sur place comme paralysé, regardant le général ennemi. Puis, il porta la main à sa poitrine, et roula de la position qu'il occupait du côté des Russes.

(A suivre.)

JOSÉ DE CAMPOS.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉR

LUNDI 19 Décembre 1887,

La Fille du Tambour-Major

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. H. Chivot et A. Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Les principaux rôles seront joués par M. Sabin (Montabor), M. Delvoye (le lieutenant Robert), M. Drouville (Griote), M. Molivier (le duc de Della Volta), M. Berger (le marquis Babin), M^{lle} Doux (Stella), M^{me} Rita Lalou (la Duchesse), M^{lle} Carré (Claudine).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

PAR LICITATION

Entre majeurs et mineure, DE

DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

Une Maison et un Pré, Situés commune de Varennes-sous-Montsoreau.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 15 janvier 1888, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur en date du dix septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Et aux requête, poursuites et diligences de :

Madame Anne Haudbert, sans profession, veuve en premières nocces de M. Louis Berge, et épouse en secondes nocces de M. René Chauvigneau, propriétaire cultivateur, de lui dûment assistée et autorisée, avec lequel elle demeure à Varennes-sous-Montsoreau.

Ayant la sus-nommée M^e LOUIS ALBERT pour avoué.

En présence de M. Jacques Haudbert, cultivateur au Chêne-Vert, commune de Chouzé-sur-Loire, pris en qualité d'administrateur ad-hoc de la mineure Ernestine Chauvigneau, issue du mariage des époux Chauvigneau-Haudbert sus-nommés,

Ayant M^e LE RAY pour avoué, Il sera procédé au jour, lieu et heure sus-indiqués par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Une petite maison et terre sise à la Grillardière, commune de Varennes-sous-Montsoreau, le tout contenant vingt-deux ares quarante-huit centiares, joignant au couchant Maximilien Girault, au levant Renaume, au nord Madame Talbot, et au midi un chemin.

Mise à prix..... 800 fr.

2^e Lot.

Un pré situé aux Regains, même commune, contenant soixante-quatorze ares, quatre-vingt-un centiares, joignant au levant M. Soyer, au couchant un chemin, au nord le même chemin, et au midi M. Renard.

Mise à prix..... 2.200 fr.

Total des mises à prix. 3.000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, rédacteur et dépositaire du cahier de charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le seize décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

LOUIS ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 17 décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, n° case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

AVIS

Par décision de M. le général commandant l'École de cavalerie, en date du 1^{er} courant, et en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du neuf décembre, M^{me} Chagneau, autorisée de son mari, a, seule et personnellement, à partir de ce jour, la gestion du Mess des sous-officiers.—Tous les fournisseurs devront à l'avenir s'adresser à ladite dame.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Dépendant de la faillite du sieur Gibault.

Le MERCREDI 21 DÉCEMBRE 1887, à 1 heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 85, Il sera vendu :

Bois de lits, armoire, secrétaire, commodes, console, tables à rallonges, buffet, armoires à glace, guéridons, meuble d'entre deux en acajou, tables à ouvrage et de toilette, canapé, fauteuils Voltaire et autres, chaises, tabourets, pendules, glaces, gravures, objets d'étagère, rideaux, tapis, volumes ; Objets de literie, linge, argenterie, couverts en roolz, machine à coudre, verrerie, vaisselle, bouteilles vides et quantité d'autres articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

qui aura lieu le jeudi 22 décembre, à midi précis,

A la propriété de Montbevaux, commune de Faye,

Par le ministère de M^e CHASLE, notaire,

35 BARRIQUES DE VIN BLANC

Provenant des vignes de M^{me} Bordillon, Récolte 1887.

La vente aura lieu au comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Pour tous renseignements, s'adresser : à M. ROBIN, administrateur sequestre de la succession de M^{me} Bordillon, à Angers, rue de la Roë, 36, ou à M^e CHASLE, notaire. (880)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots,

LA

METAIERIE DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes, Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAYEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnoux.

A LOUER

PORTION DE MAISON

Pour dame seule.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

LA VILLA PLAISANCE

Située à 1 kilomètre de Saumur,

Le plus confortable et le plus grand Etablissement de la région, pour Noces, Banquets, Bals, etc.

Immense Jardin avec Tonnelles, Pelouses, Balançoires, Trappèzes, Jeux de Boules, Billard et autres jeux divers. Tir à la Carabine.

S'adresser à M. MÉNIER-GUÉRET, 20, rue de Lorraine, Saumur.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

D'OBJETS MOBILIERS

Hors de service

Provenant du Ministère de la Guerre.

Le MARDI 20 DÉCEMBRE 1887, à 1 heure de l'après-midi, dans la cour des bureaux du Génie et dans les dépendances de l'Arçonnerie, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets ci-après :

55 dolmans, 137 habits, vestes et vareuses, 680 képis, 18 selles, 40 couvertures de cheval, 2,600 kilogrammes de cuirs, 40 pantalons, bottes, galons d'or et d'argent, 225 blouses et bourgerons, outils et ustensiles divers, linges, papiers et livres, bois divers, métaux, bouteilles, 120 mètres cubes de bois de chauffage (4,000 arcades de devant, 3,000 arcades de derrière, 7,500 bandes pour arçons de gendarmerie, soit environ 50 mètres cubes d'objets neufs), etc., etc.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines,

(876)

L. PALUSTRE.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Jolie Maison

Avec jardin devant et jardin touchant la boire,

Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.

S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GUENVEAU, château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

Un bon chien couchant, 5 ans, tout dressé.

S'adresser au bureau du journal.

M. BALZEAU-MAURAT, entrepreneur, déclare qu'il n'a rien de commun avec M. PERDRIAU, entrepreneur au Pont-Fouchard.

M. et M^{me} JUBY, hôtel du Casard-Rouge, rue du Petit-Versailles, continuent comme par le passé à s'occuper du placement des domestiques des deux sexes. (831)

M. V. COUÉ, photographe, rue d'Orléans, 50, Saumur, demande un

jeune homme intelligent pour la photographie.

Étrennes 1888

A partir du 15 Décembre

OUVERTURE DES GRANDS & NOUVEAUX MAGASINS De la M^{on} DAVEAU

Rue du Puits-Neuf, 14, et rue de la Cocasserie, 13 et 17, SAUMUR.

Avis aux personnes voulant offrir des Étrennes de Bon Goutt et à Bon Marché.

Dans ces Vastes Magasins se trouvent réunies les plus Élévantes Nouveautés et les plus belles pièces décoratives de l'Ameublement :

Glaces, cadres dorés vieux cuivre, Venise et bois sculpté.

Gravures, Aquarelles, Chromos, Peintures.

Bronzes, Coupes, Plats à cartes, Encriers, Baires, Statuettes, Services fumeurs, Pots à tabac, Flambeaux, Bougeoirs, Suspensions de Salle à Manger, depuis 29 fr. (article recommandé), etc.

Garnitures de foyer, Chenets, Landiers, Galeries riches, en cuivre, Porte-pelle et Pincettes, Pare-étincelles, etc.

Eventails et Écrans, riches et ordinaires.

Christis et Objets de piété, Imagerie, etc.

Maroquinerie, Porte-Monnaie, Carnets de visite, Porte-Cigare, etc.

Articles de peinture à l'huile et à l'Aquarelle.

Toiles cirées pour Table, Linoléum pour Parquets, etc.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

ÉDITEUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

Se trouve également aux librairies DAZÉ, GUILLERMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

LA SAUMUROISE

Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,

Etablie entre les communes de Saumur, Bagnoux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. GABLIN, pharmacien de 1^{re} classe, 25, rue d'Orléans, à Saumur.

TAPISSERIE, AMEUBLEMENT

Ancienne Maison VOISINE

CH. MÉGRIER, Succ^r

25, rue de la Tonnelle, 25, SAUMUR

M. MÉGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à Thé, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.

A des prix très modérés.

MAGGI

VERITABLE CONSOMME

Une à deux cuillerées à café de MAGGI dans une assiette d'eau bouillante et vous avez instantanément un consommé excellent, contenant viande, légumes, etc. En vente chez M. GEORGES DOUESNEL à Saumur.

CONCENTRÉ AUX TRUFFES

Quelques gouttes seulement du Concentré aux truffes MAGGI communiquent à tous les mets la Saveur parfumée du précieux truffle. C'est la Sauce Périgouise à la minute.

MAGGI